

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 30 mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. ASSAS, M. RIGAUT, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. TOURE donne pouvoir à M. BOURZIK
M. PIAT donne pouvoir à M. VALLEE
M. GIBERT donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à Mme MAZDOUR
Mme FUENTES donne pouvoir à M. TAGLANG
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ALI, Mme JARY, M. PEREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BERTHIER.

N°2024.05.27 – Création de postes et modification du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Considérant qu'au regard des mouvements de personnel, et d'un recrutement à venir, il convient de créer un poste à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe, dans le cadre du recrutement d'une gestionnaire carrière et paie, suite à la mutation du précédent titulaire de ce poste qui n'occupait pas ledit grade,

Considérant que les nominations consécutives aux avancements de grade entraînent la création de 5 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 28 mai 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : MODIFIE la liste des emplois communaux en autorisant la création de postes de la façon suivante :

- Filière technique :
 - 5 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- Filière administrative :
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Christian DEMUYNCK
Maire



Philippe BERTHIER
Secrétaire

